

PIERRE DABEZIES

Réflexions sur l'innégociable

A tous les niveaux..., niveau individuel et social, niveau des groupes et des Etats, la négociation est donc compromise, recherche d'équilibre, coexistence plus ou moins pacifique : elle favorise l'intégration, facilite l'ajustement d'intérêts opposés, réduit les tensions, et permet de façon souvent temporaire, mais parfois inespérée, le règlement de conflits propres à tout être et à toute collectivité. Conflits intimes où s'affrontent l'idéal et l'intérêt, ou si l'on préfère « le devoir et la passion », revêtus aujourd'hui des traits de l'ordre et de la liberté; conflits inter- et intragroupes aussi, qu'il s'agisse de pallier l'absence de cohésion sans laisser la force l'emporter, ou qu'il s'agisse de trouver une médiation entre volontés de puissance concurrentes, entre la frustration et la guerre, l'autarcie chagrine et la dépendance. Bref, omniprésente de manière explicite ou non, la négociation — loin d'être simple procédure — est un moyen nécessaire de régulation de l'existence des individus et des sociétés.

Ce phénomène tend tellement à se développer — fût-ce, dans bien des cas, pour servir d'alibi à une démocratie hypocrite, à une permissivité sans limite ou à une détente tronquée — qu'on en arrive à se demander s'il comporte encore des butoirs et des crans d'arrêt. En d'autres termes, le *negotium* gagnant chaque jour sur l'*imperium*, reste-t-il encore, à quelque échelle, quoi que ce soit d'« innégociable », ou — la contestation se généralisant — s'agit-il là d'un concept « rétro », d'un mot à consonance jacobine ou intégriste, d'une sorte de crispation conservatrice au regard du souci commun de « se libérer », de mettre en cause tabous et autorités, au sein d'une société de discussion marquée par la prolifération des procédures concor-

dataires et des instances de concertation. « Tendance suicidaire », grommellent précisément les tenants de la tradition : comment ne pas voir que, tel le navire sans ancrage ou la ville bâtie sur le sable, l'humanité est, par là même, condamnée à la dérive et à l'instabilité !

Mutation ne signifie pas, il est vrai, réduction. Le domaine de l'innégociable — non pas au sens des « intérêts », toujours prééminents, mais au sens des « valeurs » qu'on entend à tout prix défendre — n'est, sans doute, plus tout à fait le même. La notion a partiellement changé de camp, passant des grands principes religieux, moraux ou patriotiques, aux convictions idéologiques actuelles. En troquant, cependant, un immuable contre un autre, modifie-t-on le phénomène ? Le confucianisme peut céder, à l'occasion, la place au marxisme, le sacré prendre le maquis, l'honneur quitter le service pour s'insurger contre lui..., la quête de liberté peut s'affirmer, de son côté, irréductible en forçant puissances, souverainetés et situations acquises à plier..., le changement est essentiel, mais ne reste-t-il pas malgré tout très relatif ! Non seulement il y a toujours eu des Rossel face aux Gallifet, mais l'Iran d'aujourd'hui montre assez que l'intransigeance révolutionnaire n'est pas exclusive du sectarisme traditionaliste. Mieux encore, dire qu'on tend à passer de l'innégociable des « devoirs » à celui des « droits » n'est-ce pas simplifier, puisque l'on sait depuis 1793 que, lorsque le Gouvernement viole précisément les « droits » du peuple, l'insurrection est le plus indispensable des « devoirs » !

La vérité, c'est que, parallèlement aux procédures conventionnelles, l'intolérance, et par là même l'intolérable, tend à croître, du fait notamment de la bipolarisation du monde, de sa cristallisation entre l'Est et l'Ouest, entre nantis et défavorisés, entre classiques et modernes. Certes, le phénomène est, à la fois, hybride et complexe : non seulement négociable et innégociable ne cessent de s'imbriquer, mais plus d'un principe qu'on croyait hors d'atteinte — qu'on pense à la liberté des mers et, au-delà, au *jus cogens* — se trouve désormais contesté. Il n'empêche que le champ de l'innégociable, au moins politique, semble plus enclin à s'étendre qu'à diminuer.

Champ structurel... Quelle place l'innégociable tient-il dans les rapports contractuels..., en est-il un accident, un à-côté, ou joue-t-il un rôle mécanique essentiel ? Champ social et psychologique... quels en sont la nature et les fondements ?... Autant de questions à élucider.

Qui dit innégociable dit, normalement, négociation, c'est-à-dire divergence, au moins virtuelle au départ, et volonté de trouver d'un commun accord un point d'entente. Il n'y a donc pas d'innégociable si l'on est pleinement contraint ou consentant... pas plus dans la formule du mariage où l'on répond, sans condition, par oui ou par non, que devant la mort, susceptible à la rigueur d'être devancée, mais non vraiment différée.

Sur la voie de ces lapalissades, disons que notre problème ne se pose pas davantage si, n'étant ni contraint ni consentant, on ne négocie pas. La vie implique d'innombrables choix, reflets de préventions ou de préférences que rien ne vient contrarier. Il n'y a pas d'innégociable si l'on opte sur un étalage contre une tarte aux fraises pour un moka, dans la mesure où l'on se situe dans ce cas hors négociation véritable.

Il n'est donc pas *a priori* d'innégociable sans négociation, sinon dans quelques cas particuliers. Nul n'étant, par exemple, censé ignorer la loi, celle-ci s'impose sans discussion au citoyen qui — même dans l'hypothèse démocratique — n'a d'autre solution que de s'y plier, une fois épuisées les voies de recours éventuelles dont il dispose contre elle. En fait, le rapport de forces est tel qu'il n'y a pas de négociation à proprement parler et par suite point d'innégociable à opposer. Tout au plus reste-t-il au sujet récalcitrant une arme ultime : se révolter, soit qu'il prenne le risque d'une mort civique, sinon physique, comme d'autres acceptent le martyre, soit plus prosaïquement désormais qu'il manifeste spectaculairement un refus propre à conduire l'Etat à négocier. Double cas limite : le premier par ce qu'il y a d'innégociable sans négociation, le second par ce que l'innégociable contraint, par dissuasion du faible au fort, le partenaire prééminent à composer.

Mieux vaut s'en tenir finalement au cas général, celui notamment de l'individu, constamment appelé à composer avec lui-même, de « l'affaire » banale, des conventions syndicales ou des traités, sans oublier, d'ailleurs, qu'il y a dans ces deux dernières hypothèses l'*ultima ratio* de la grève et de la guerre dont nous aurons à reparler. Négociation traditionnelle, tantôt aboutissant à un règlement équilibré, tantôt finissant en rupture, tantôt menant à l'acceptation pure et simple par l'une des parties des conditions adverses. Un dénominateur commun émerge : la place fondamentale de l'innégociable quel que soit le schéma.

Négocier, c'est, en effet, tenter d'obtenir le maximum en cédant le moins possible, sans descendre normalement au-dessous d'un seuil, rationnel ou irrationnel, tel que la transaction deviendrait inaccep-

table ou perdrait tout intérêt. Que chacun, sachant qu'il devra en « rabattre », ait, à l'occasion, tendance à majorer son innégociable et à monter, au départ, les enchères, est banal. La balance peut, d'ailleurs, s'établir spontanément à un niveau qui ne fasse pas problème. Plus la partie est serrée, en revanche, plus la tension est grande, plus les antagonistes cherchent à entamer l'irréductible adverse en préservant le leur, et plus le noyau dur de l'innégociable joue un rôle essentiel. Rôle en quelque sorte « mécanique », dans ce jeu « à somme nulle » où l'on peut évoquer diverses théories comme celle de « l'interaction stratégique », chère à Goffmann et Schelling. A ce titre, l'innégociable apparaît à la fois comme le ressort et l'ombre portée de la négociation, le cœur même de l'enjeu qui l'a déterminée. Au point que l'approche par l'innégociable d'un grand nombre de transactions est peut-être la meilleure façon d'en comprendre les données ! Une analyse sémantique des communiqués et autres déclarations communes, intervenant à l'issue des rencontres au sommet, ne serait pas, à cet égard, sans intérêt : toute la superstructure négociable est justifiable d'un langage explicite et lénifiant, tandis qu'on n'évoque qu'implicitement butoirs et points de désaccord radical qu'il importe de cacher ou de ne pas outre mesure cristalliser. N'est-ce pas sur eux, pourtant, que la négociation a, le cas échéant, achoppé !

Un certain nombre de ces réflexions trouvent une illustration toute nouvelle dans la « guerre ». Si celle-ci est « la continuation de la politique par d'autres moyens », c'est bien qu'on a atteint, dans la plupart des cas, un point de rupture ou de blocage qu'on estime ne pas pouvoir dépasser autrement. Il s'agit alors, soit de contraindre l'adversaire à transiger au-delà de ce qu'il prétendait inacceptable, soit de le priver plus directement — sous forme d'une province, par exemple — de son innégociable, soit pour finir de l'en priver tout à fait en l'amenant à merci : c'est l'*inconditionnal surrender* du dernier conflit. Si l'on ajoute que la guerre défensive — ou plus généralement toute « défense » — est protection de « l'essentiel », on retrouve l'idée d'innégociable, donnée de base. De même, dans la guerre « subversive » où le plus faible n'a, au départ, que son refus à opposer. Enfin, qu'on pense à la vieille tactique chinoise et à ce chef de guerre qui, lors de l'expédition des « Boxers », se plaignait, auprès du commandant des forces occidentales, de ses généraux dont l'incongruité allait jusqu'à ne pas ménager de portes de sortie à leurs ennemis ! Mettre ces derniers le dos au mur, leur faire « perdre la face », n'était-ce pas rendre toute issue impossible en ajoutant une dimension psy-

chique à leur innégociable ? La sagesse, en ce domaine comme en tant d'autres, consiste à se contenter d'avantages modérés et d'initiatives limitées.

Reste la dissuasion qui, de tous temps, est revenue à marquer un seuil qu'aucun antagoniste ne peut dépasser sans risque majeur. A l'heure atomique, le vocabulaire est, en lui-même, explicite : veut-on souligner sa résolution..., on menace « d'appuyer sur le bouton » — point fatidique — en infligeant ainsi des destructions « intolérables », des dommages inacceptables à l'ennemi, seul moyen d'assurer la protection de cet « invariant » qu'est le « sanctuaire » national et ses œuvres vives. Veut-on plutôt rationaliser l'irrationnel et négocier, temporairement au moins, l'innégociable : on parle de riposte graduée et d'escalade contrôlée afin de « différer au sommet l'échange paroxysmique », étant entendu qu'il y a *coupling*, ou *decoupling*, selon que s'accordent ou divergent les innégociables entre alliés. Quant à la « gesticulation » et à « l'incertitude », c'est encore l'innégociable qu'elles visent, en l'enrobant — par prudence et par astuce — d'ambiguïté.

Le lien entre la dissuasion nucléaire et l'innégociable n'est pas seulement fonctionnel : dans les deux cas, on peut se demander où s'arrête le virtuel et commence la réalité. Les armes dissuasives étant faites pour ne pas servir, ne pourrait-on — à la limite — les imaginer, en effet, dotées d'ogives factices dès lors que les sismographes ont accredité qu'on a bel et bien affaire à une puissance atomique. Sans rien changer au positif la supercherie ne serait connue « qu'après »... après l'échec. Il y a donc bien dans la dissuasion une part de mythe puisqu'en simplifiant on peut plus ou moins distinguer, d'une part, son efficacité liée d'abord au crédit que lui accorde l'ennemi, de l'autre, sa valeur propre qui ne peut normalement apparaître qu'*a posteriori*, en prouvant, du même coup, son inanité. Or voilà qu'on rencontre dans l'innégociable un phénomène similaire. On sait bien qu'il y a des principes auxquels certains savent ne pas déroger ; de même, il y a des intérêts... Tel partenaire est décidé à « s'accrocher » : il le proclame, mais le fera-t-il ? L'histoire de l'homme et des hommes est pleine de compromis, de compromissions, de reniements et de retournements auxquels nul ne s'attendait. N'est-ce pas saint Paul lui-même qui disait qu'il ne faisait pas le bien qu'il voulait faire et faisait le mal qu'il haïssait ? Bref, l'innégociable est un mot dont la crédibilité est sujette à caution, non seulement parce qu'elle n'est tangible qu'après coup, mais surtout parce que la notion même — liée,

nous l'avons vu pourtant, à l'idée de négociation — est, en fait, antinomique de cette dernière : lorsque l'innégociable s'impose, c'est finalement que la négociation a échoué ! Voilà pourquoi la place structurelle de l'innégociable ne dispense pas de s'interroger sur son contenu réel.

On pense au poète : « On dit que dans sa cellule, deux hommes, cette nuit-là, lui murmuraient... — Capitules..., de cette vie es-tu las ? — Tu peux vivre, tu peux vivre, tu peux vivre comme nous, dis le mot qui te déchires et tu peux vivre à genoux. » Il y a donc saint Paul, mais il y a aussi Antigone, et s'il ne faut pas dire « fontaine... » on peut, en revanche, penser au pilote de Saint-Ex. partant au milieu de la nuit non pas pour la satisfaction de ses chefs ou la beauté du geste, mais « parce qu'on part à l'heure dite, c'est tout ».

Sans parler même de l'innégociable objectif des « affaires » qu'il illustrent les positions de monopole et les impératifs de prix de revient, il y a bien — semble-t-il — un innégociable individuel où l'intime conviction et le tempérament se mêlent : martyrs, héros, militants, ou plus prosaïquement gens de devoir et de fidélité. En dépit des images d'Epinal, leur attitude, qu'elle soit positive ou prenne l'allure d'un refus, n'est pas toujours irrationnelle. L'insurgé sort du rang et meurt pour rompre la chaîne, mais le soldat, conscient d'appartenir à une longue cohorte, meurt simplement à son poste pour qu'elle ne soit pas brisée. Le plus souvent, il ne s'agit pas non plus d'un comportement caractériel, d'une sorte de rupture de la bienséance commune, n'en déplaise aux bonnes âmes en quête d'excuses, tel cet officier haut placé qui naguère jugeait que ses pairs de l'OAS aussi bien que leurs adversaires s'étant discrédités, le corps, dans l'ensemble, s'était, quant à lui, bien comporté.

Notons, toutefois, que le « conditionnement » de l'individu et, en particulier, son insertion dans une structure donnée — qu'elle soit église, nation, parti ou armée — pèsent d'un tel poids que la notion même d'innégociable s'en trouve quelque peu altérée. Certes, l'objecteur de conscience ou le « résistant » isolés, le médecin hostile à l'avortement ou le policier qui récuse toute brutalité déterminent bien un champ spécifique, vide de tout compromis. La part de la foi, de la morale ou simplement du « caractère » dans leur comportement, le fait que d'autres réagissent différemment, n'en laissent pas moins perplexe. Il n'y a pas d'innégociable par nature ; tout est relatif et mouvant en ce domaine.

Exclus les phénomènes de psychologie des foules dont on connaît la fragilité, plus encore a-t-on des raisons d'être sceptique lorsqu'on s'interroge sur l'existence d'un innégociable collectif ! D'un côté,

parce qu'en ce domaine le collectif précisément et l'individuel se chevauchent de telle manière qu'on ne peut guère les distinguer, de l'autre parce que la diversité des réactions rend aléatoire, sinon provisoire, en cas de grand nombre, toute position stable. Non seulement le 18 juin est né d'un réflexe personnel, mais comment séparer dans la France libre l'individuel et le global ? Sans doute y a-t-il une conscience collective : elle est toutefois trop floue, trop mouvante, trop hétéroclite pour servir de base, surtout dans la durée, à l'absolu de l'innégociable. Aussi bien sont-ils imprudents ces gouvernants qui — comptant sur la foi de leur seul peuple — affirment innégociable ce que beaucoup d'autres ne peuvent d'aucune façon accepter !

On en arrive par là aux problèmes de consensus, de rapports de force et de légitimité. Premier problème touchant au conditionnement dont nous avons vu l'importance. Celle-ci est telle qu'on peut se demander jusqu'à quel point un chef — qu'il soit charismatique ou qu'il soit, par exemple, à la tête d'une secte — est fondé à attenter au libre-arbitre de ses fidèles, en les imprégnant d'innégociables qu'ils ressentent comme des dépassements, mais qui sont tout autant des limites, voire pire.

Ce cas particulier nous projette sur le plan général des responsabilités de « défense » des hommes politiques. Ceux-ci ne sont-ils pas appelés à décider de l'innégociable collectif en l'imposant, notamment au prix de leur vie, à des concitoyens peu enclins, pour la plupart, à de pareilles extrémités ! Privilège d'autant plus redoutable que toute décision d'engager les « hostilités » est telle par nature qu'un certain arbitraire peut s'y glisser. Le Golan, par exemple, peut être considéré pour Israël comme impératif stratégique à défendre à tout prix, mais en va-t-il de même pour Jérusalem dont l'appropriation paraît beaucoup plus subjective ? Sur un plan voisin, de récents travaux soulignent qu'en 1914 l'entrée en guerre de notre pays ne correspondait pour le Gouvernement français à aucun objectif précis. Les motivations sont venues après quand, entraîné dans cette « guerre d'hégémonie », il a bien fallu la justifier, l'innégociable étant en quelque sorte né du souci qu'au moins les premières victimes ne soient pas mortes pour rien. La divagation et la fragmentation de la conscience collective des Français entre 1940 et 1945 montrent assez, d'ailleurs, combien sont finalement relatives les notions d'innégociable et de légitimité. C'est tout le problème de ce qu'on nommait naguère « le moral », et qu'on appelle aujourd'hui « l'esprit de défense »,

préfiguration de la volonté de se battre et garantie d'innégociable. A l'heure contestataire et nucléaire, cet esprit n'est pas sans soulever des difficultés. Aussi bien est-ce peut-être l'une des raisons qui pousse certains à estimer que la dissuasion pure et simple est pour notre pays sans succédané.

Reste, pour en finir avec la légitimité, le cas du citoyen en désaccord absolu avec le pouvoir : nous l'avons déjà rencontré. Deux innégociables s'affrontent, la contestation n'ayant d'autre recours jusqu'ici que l'opposition démocratique ou la révolte désespérée. Mais voilà le changement : le refus de se plier devient banal, se dédramatise et semble acquérir une sorte d'aura à la faveur du déclin du régime représentatif classique et de la crise d'autorité, renforcés par un pouvoir plus habile peut-être à se pérenniser qu'à rééquilibrer la société et à gouverner. L'intérêt général, naguère innégociable, se parcellise lorsqu'il ne se privatise pas. Entre les grands partis et leur appareil chaque jour plus gonflé, les familles régnantes, les tendances fratricides, les grands corps et les grands intérêts, au sommet..., à la base, la mosaïque des catégories électoralement rentables, des catégories frustrées et des groupes en quête d'autonomie ou obnubilés par le souci de « se libérer », la légitimité comme l'innégociable tombe en féodalité.

Les tabous, d'où qu'ils viennent, ont maintenu tant d'archaïsmes, suscité tant d'oppressions que les mettre en cause est, à coup sûr, un progrès. L'homme étant un animal social, il n'en reste pas moins qu'il y a, à côté de l'individu, la société dont on peut douter qu'elle trouve son équilibre dans la négation constante, le refus systématique de tout ce qui peut la stabiliser et la souder. D'autres sociétés, d'autres communautés, dans ce cas, sont, d'ailleurs, appelées à la mettre au pas. La décadence commence quand, ne sachant plus ce qui est légitime, on est prêt, en fait, à tout négocier.